



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU
Mercredi 7 Décembre 2022
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	29/11/2022
Début de Séance :	17 H 30
Fin de Séance :	19 H 15
Présents :	Mr Cyril FALQUES, Maire par Intérim Mr Jean-Noël LEUCK, 2 ^{ème} Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 ^{ème} Adjoint Mr Ludovic MASSE Mr Yoann CONSTANTIN Mr Romain ARNOUX Mr Jean-Louis MIGNOT
Absent :	-
Pouvoirs :	Mme Mireille DELMAS- BELLON à Monsieur Cyril FALQUES
Secrétaire de Séance :	Mr Yoann CONSTANTIN
Conseillers en exercice :	8
Conseillers Présents :	7
Conseillers Votants :	8

ORDRE DU JOUR

1 ^o) Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03/11/2022
2 ^o) Réforme de la publicité des actes administratifs entrée en vigueur au 1 ^{er} juillet 2022
3 ^o) Service Hivernal 2022-2023
4 ^o) Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025
5 ^o) Partage du produit de la Taxe d'Aménagement
6 ^o) Décision Modificative – Virement de crédits BP 2022
7 ^o) Questions Diverses

Monsieur le Maire par intérim compte 7 membres présents, dont 1 Pouvoir, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17 H 30
Monsieur Yoann CONSTANTIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

1°) Approbation du Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 03/11/2022

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel soumet le procès-verbal de la séance du 3 Novembre 2022 à l'approbation des adjoints et des Conseillers Municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

**Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'approuver le procès-verbal du 3 Novembre 2022.

POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

2°) Réforme de la publicité des actes administratifs, entrée en vigueur au 1^{er} Juillet 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 Octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

**Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE D'ADOPTER** la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la Commune par affichage.

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

3°) Service Hivernal 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'arrêt du service de déneigement par « l'E.A.R.L. Les Gardes », la Commune d'Aurel a consulté l'EARL Les Costes qui assure également ce genre de service.

Il informe alors l'assemblée que l'EARL Les Costes applique les tarifs suivants :
Le coût de la présentation est évalué à 105,00 € / heure. (Heure Etrave, Tracteur, Chauffeur)

A ce coût horaire, s'ajoute le forfait annuel déneigement de 500,00 € HT

Le coût horaire pourra être révisé chaque année, par accord des signataires.

Une convention de déneigement devra être établie avec l'EARL Les Costes.

Le Conseil Municipal,
Ayant pris connaissance du rapport,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE le tarif de déneigement à un taux horaire de 105,00 € / heure. (Heure Etrave, Tracteur, Chauffeur) + Forfait annuel déneigement de 500,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux parties ci-jointe annexée.

POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

4°) Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

Prise de connaissance à prévoir en 2023.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

5°) Partage du produit de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'à lors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient **obligatoire** tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « **si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.**

Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la CC Ventoux Sud doivent donc, par **délibérations concordantes**, définir les reversements de la Taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Considérant que la CC ne supporte aucune charge d'équipement public sur le territoire de ses communes, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer à 0 % le taux de reversement de la taxe d'aménagement à la CC Ventoux Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Ouïe l'exposé de monsieur le Président, et après débat ;

DECIDE

A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le principe de reversement de 0 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la CC Ventoux.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au chef de poste des Finances Publiques de Carpentras et qu'en application de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 0

6°) Décision Modificative – Virement de crédits BP 2022

Monsieur le Maire d'Aurel expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Commune de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE/	Compte	Nature	Montant
014	739211	Attribution de Compensation	+ 500,00 €
		TOTAL	500,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE /Opération	Compte	Nature	Montant
011	6068	Autres matières et fournitures	- 500,00 €
		TOTAL	- 500,00 €

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les virements de crédits indiqués dans les tableaux ci-dessus.

POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

7°) Questions Diverses

- *Discussion autour de l'avenir du local 4 Place du Portail
- *Prise de connaissance des divers courriers adressés à la Mairie et des décisions du Maire
- *Cadeaux de fin d'année
- * Eclairage Public
- *Projet d'acquisition d'un ordinateur pour réunion zoom et vidéoprojecteur
- *Mobilier bureau du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire par Intérim déclare la séance levée à 19 H 15.

Fait à Aurel,
Le 7 Décembre 2022

Le secrétaire de Séance,
Mr Yoann CONSTANTIN

P/C Le Maire,
Mr Cyril FALQUES



Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr